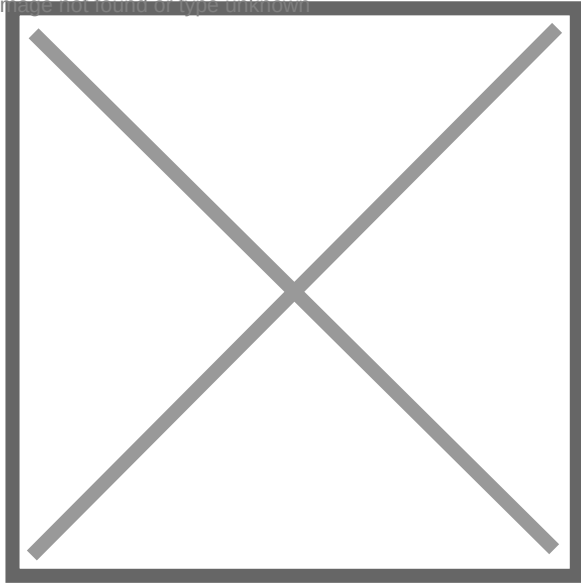


Image not found or type unknown



Héritage d'un parent étranger

Par **Ludivine47**, le **04/01/2013 à 14:33**

bonjour mon mari est marocain et a la nationalité marocaine nous sommes mariés depuis mars 2011 et nous avons 2 enfants. Mon mari a des biens au Maroc, est il me dit que si nos enfants doivent hériter de ses biens ils doivent obtenir la nationalité marocaine je suis septique!!! N'existe t'il pas des procedure dans ce pays si quelqu'un peut m'éclairer ? **merci**

Par **amajuris**, le **04/01/2013 à 18:06**

bjr,
il faut consulter un juriste marocain car la loi applicable aux biens immobiliers est le lieu de leur situation donc dans votre cas la loi marocaine.
cdt